

Le 13 avril 2011 CHA C

0631      **Grand Conseil. Démission et remplacement**

Le Conseil-exécutif prend acte de la démission au 27 mai 2011 de Monsieur le député Sylvain Astier, Moutier.

Vu la loi et le décret du 5 mai 1980 sur les droits politiques (art. 40c LDP et art. 17 DDP), le Conseil-exécutif déclare élu au Grand Conseil

**Monsieur Roland Matti**, né en 1955, commerçant, maire, domicilié Route du Château 65, 2520 La Neuveville, premier des viennent ensuite sur la liste PLR du cercle électoral Jura bernois.



Le présent arrêté sera publié dans la Feuille officielle du Jura bernois.

A la Chancellerie d'Etat

Certifié exact

Le chancelier :

Recours en matière de droit public peut être formé auprès du Tribunal fédéral contre le présent arrêté du Conseil-exécutif dans les 30 jours qui suivent sa publication dans la Feuille officielle (art. 88, al. 1, lit. a en relation avec l'art. 100, al. 1 de la loi du 17 juin 2005 sur le Tribunal fédéral, LTF).